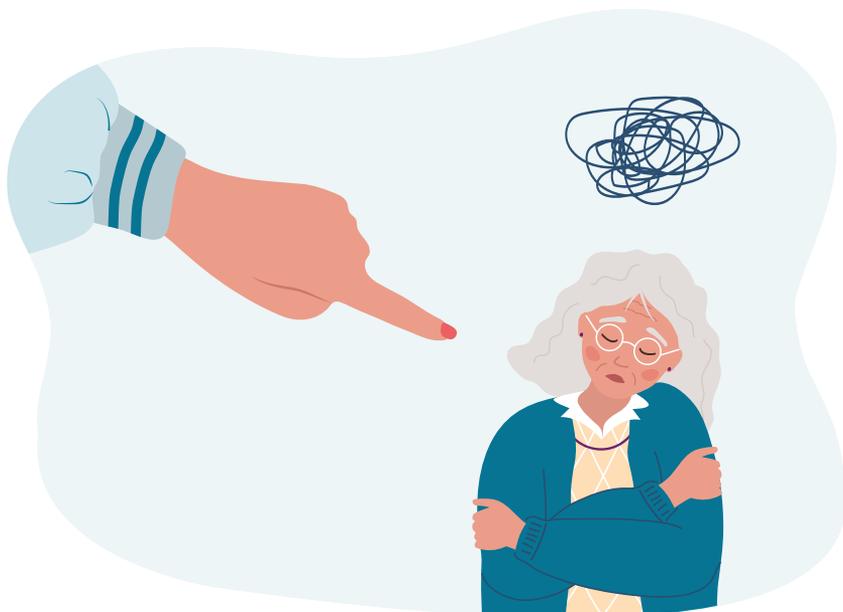




LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES



La maltraitance envers les personnes âgées est un ensemble d'actes ou d'omissions, uniques ou répétés, commis par une personne ou une institution, qui cause ou risque de causer un préjudice ou une souffrance à une personne âgée. Elle peut prendre plusieurs formes et se produire à domicile ou en établissement.

Selon l'OMS, environ une personne âgée de plus de 60 ans sur six a été victime de maltraitance dans son environnement au cours de l'année écoulée.

Quelle que soit la forme de maltraitance, il est essentiel de la reconnaître et d'agir pour protéger les personnes âgées vulnérables.

Comment identifier les cas de maltraitance ?

Les signes suivants peuvent éveiller des soupçons quant à une possible maltraitance d'une personne âgée.

Signes physiques :

- Ecchymoses, fractures, brûlures inexplicables.
- Perte de poids soudaine, déshydratation, malnutrition.
- Mauvaise hygiène personnelle, plaies non soignées.

Signes psychologiques :

- Changement soudain de comportement, anxiété, dépression.
- Retrait social, peur de certaines personnes.
- Réactions de panique ou de crainte sans raison apparente.

Signes financiers :

- Retraits d'argent inhabituels, modifications inexplicables des documents financiers.
- Biens ou argent manquants.

Que faire en cas de maltraitance ?

Reconnaître les signes :

Soyez attentif aux changements soudains dans le comportement ou l'état physique de la personne âgée.

Agir immédiatement :

- En cas d'urgence : Contactez les services de secours (police, pompiers) si la vie de la personne est en danger.
- Signaler les faits : Informer les autorités compétentes (services sociaux, associations de protection des personnes âgées).
- Documenter : Prenez note des incidents, des dates et des différents signes de maltraitance observés.

Protéger la personne âgée :

Assurez-vous que la personne est en sécurité et qu'elle reçoit les soins nécessaires.

Accompagner et soutenir :

Proposez un accompagnement psychologique et social à la victime. Contactez les associations spécialisées pour obtenir de l'aide.



Ressources et contacts utiles

Numéros d'urgence :

112 (urgence en Europe), **15** (Samu),
17 (Police).

Associations et organismes :

- **ALMA** (Allô maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés) : **3977**
- **France Victimes** : **116 006**



www.retraiteplus.fr

Retraite Plus, organisme spécialisé dans le conseil et l'accompagnement en maison de retraite



Numéro vert

0805 696 631